

Les énigmes intercommunales de la RUG



Depuis une vingtaine d'années, nombreuses ont été les initiatives des élus pour renforcer la coopération intercommunale. La création de Grenoble Alpes Métropole a été suivie par l'institution de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais puis la Communauté de Communes du Grésivaudan et de communautés de communes dans les autres secteurs de la région grenobloise. La maîtrise d'ouvrage du Schéma directeur a été confiée à un syndicat mixte, devenu depuis Etablissement public du SCOT. Parallèlement au lancement à l'échelle de l'aire métropolitaine du Schéma de cohérence territoriale, divers groupements de communes ont d'ores et déjà approuvé (Pays Voironnais) ou sont en cours d'élaboration d'un Schéma de secteur (Métro). Cette superposition des niveaux de décision (commune, groupement de communes, région grenobloise) conduit-elle à un « affolement » de la planification territoriale, avec la multiplication d'exercices de plans, de plus en plus formels et de moins en moins efficaces ? Ou apparaît-elle comme une expérimentation originale, visant à produire un modèle de développement durable qui prend en compte une grande diversité de situations locales ? Pour démêler les énigmes de l'intercommunalité dans la région grenobloise, vous êtes invités à débattre

Troisième
controverse
du **SCoT 2030**

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
DE LA RÉGION
URBAINE
DE GRENOBLE

Etablissement Public

Avec les apports de **Martin Vanier**, professeur à l'Institut de Géographie Alpine et d'**Alain Faure**, chercheur CNRS, UMR PACTE Institut d'Etudes Politiques.

Débat animé par **Gilles Novarina**, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble.

Mercredi 10 février 2010

Amphithéâtre de l'IUG 14, av. Marie Reynoard

Grenoble 18h30 à 20h30

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

SCoT 2030

Plus connu sous le diminutif "SCoT", le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) qui remplace le Schéma directeur adopté en 2000. Le SCoT est initié par un territoire en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité de ses politiques autour d'orientations stratégiques. Le périmètre du SCoT rassemble les communes et intercommunalités d'un même "bassin de vie" de la région grenobloise - 730000 habitants - 273 communes.

Le SCoT a deux missions principales

Il établit les grandes options qui présideront à l'aménagement ainsi qu'au développement de ce territoire à minima pour les dix ans à venir.

Il détermine des objectifs et des prescriptions dans l'ensemble des domaines impactant, au quotidien, l'organisation et le fonctionnement du territoire : l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces.

Le SCoT est la seule démarche qui permet aux territoires de coordonner leurs politiques d'aménagement et de les rendre cohérentes à l'échelle d'un bassin de vie.

Les documents et projets locaux d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, Unités Touristiques Nouvelles, autorisations commerciales, ...) doivent être compatibles avec le SCoT : ils doivent en respecter les orientations et contribuer à leur mise en œuvre.

La démarche de construction du SCoT

Depuis l'automne 2008, à l'initiative du Syndicat Mixte, présidé par Marc Baïetto, de nombreuses réunions rassemblant des élus locaux, des acteurs économiques et associatifs ont été organisées sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du SCoT. Une démarche essentielle pour confronter les différentes approches et projets pour le territoire. L'objectif ? Echanger, débattre et dégager les grands principes de l'aménagement du territoire de la région grenobloise.

Tout au long de cette phase qui s'échelonne jusqu'à la fin de l'année 2010, au plus près du terrain, l'ensemble des collectivités et acteurs débattront de la stratégie, des moyens à mettre en œuvre sur chacun des six territoires. Secteur par secteur, il s'agira de dégager des accords, de repérer les difficultés et points de blocage et d'esquisser les voies et moyens pour les dépasser.

D'autres regards sur la région grenobloise

L'établissement public du SCoT a souhaité que soient organisés des ateliers/débats "les controverses du SCoT" entre élus et universitaires, associations et habitants, sur les thèmes abordés à l'occasion de l'élaboration du futur de la région grenobloise.

SCoT : inorganisation du territoire économique ?

Compte rendu
2^{ème} controverse

Mercredi 2 décembre 2009, politiques, techniciens, chercheurs, habitants, étudiants, se sont réunis à la mairie de Vizille pour participer à la deuxième controverse du SCoT de la Région Urbaine de Grenoble. Le sujet choisi pour ce débat montre le souhait du SCoT de s'interroger sur la question de l'économie sur son territoire : SCoT (in)organisation du territoire économique ?

En présence de Philippe Auger, Directeur de l'Établissement Public du SCoT, de Gilles Novarina, directeur de l'IUG, et de Gabriel Jourdan, maître de conférences en urbanisme, le débat a été animé par Nicole Rousier, PUCA.

Gilles Novarina et Gabriel Jourdan abordent les thèmes du positionnement économique de la région urbaine de Grenoble et de « la zone d'activité » :

Intervention de Gilles Novarina :

1. La ville de Grenoble en perte de population : la croissance démographique de la région urbaine de Grenoble est due au solde naturel. Ce phénomène démontre que Grenoble a perdu de son attractivité : les étudiants, les cadres, les retraités partent.

2. Le positionnement économique de la ville : quelle est l'image de développement de la ville de Grenoble ? Est-elle une ville scientifique, une ville technologique, ou une ville de chimie ? Cette économie productive est peu diffusée sur le territoire et elle ne représente que 20% des emplois.

3. La polarisation des emplois sur le Grésivaudan (Meylan, Crolles, Campus) : cela représente un problème en terme d'aménagement du territoire. Cette disparité entre localisation du lieu d'emploi et d'habitat engendre d'importants flux migratoires et de déplacements. Les salariés sont répartis sur l'ensemble du territoire ce qui limite la ségrégation du territoire.

4. L'économie présentielle, une autre forme d'économie : l'économie concurrentielle (activités tournées vers les marchés extérieurs, exposés à la concurrence des autres territoires) n'est pas la seule économie à envisager sur le territoire. Grenoble doit peut-être revoir son positionnement économique et se tourner vers une économie qui prend en compte les populations qui sont sur le territoire de façon temporaire ou permanente. Comment développer des emplois dans le secteur culturel, de loisirs, du tourisme ?

Intervention de Gabriel Jourdan :

1. L'évolution du contenu des zones d'activité : le discours de la zone d'activité traditionnelle doit évoluer. Les zones d'activité doivent devenir des zones de centralité urbaine. Aujourd'hui elles accueillent des services qui auraient dû s'implanter dans les centres urbains.

2. Le renouvellement urbain dans les espaces d'activités : il faut passer des zones monofonctionnelles à des zones mixtes. Les zones d'activité rattrapées par l'urbanisation pourraient-elles devenir sur le long terme des centres urbains regroupant activités, commerces, tertiaires et logements ?

3. La desserte par le transport en commun : la zone d'activité se caractérise par une localisation près des échangeurs. Ces zones sont souvent peu accessibles par les transports en commun.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

SCoT 2030

4. La cohérence territoriale : la dynamique de création d'emploi est divergente de celle de l'habitat. Ces deux logiques sont déconnectées. Faut-il trouver une nouvelle cohérence des politiques publiques par le SCoT ?

5. L'articulation entre le SCoT et les futurs projets : comment la planification peut anticiper, peut projeter sur le territoire des projets qui n'existent pas encore ? Comment peut-on les intégrer dans le SCoT ?

6. L'accompagnement social du développement économique : dans la région de Grenoble, on distingue qu'ancienne et nouvelle économie s'entrecroisent. Comment faire pour les rendre complémentaires ?

Que retenir pour le SCoT de la région urbaine de Grenoble ?

- **Le positionnement économique** : l'emploi technopolitain est majoritaire sur l'agglomération toutefois on constate que les cadres et les personnes âgées quittent Grenoble car il la trouve moins attractive. La capacité de la région urbaine de Grenoble à retenir cette population apparaît comme des vecteurs importants pour le développement futur de l'économie présenteielle.
- **Le lien entre lieu d'emploi et lieu de résidence** : la production de logement ne coïncide pas forcément avec la création d'emplois, ce qui engendre de la périurbanisation, de l'étalement urbain et l'augmentation du nombre de déplacements.
- **Les zones d'activité spécialisées** : la région urbaine de Grenoble est caractérisée par une économie productive où se concentre des activités de type spécialisé : science, technologie, chimie... Faut-il contrôler l'implantation de ces activités ? Faut-il leurs créer des zones spécifiques ? Quels outils de planification ?
- **L'économie présenteielle** : elle implique de créer une valeur ajoutée. Ce type d'économie viendra t-elle en complément de l'économie « technopolitaine » et « concurrentielle » ? Est-elle un moyen pour Grenoble de revaloriser son image ?
- **L'inquiétude concernant la taxe professionnelle** : quelle répercussion va avoir la réforme de la taxe professionnelle sur les communes ? Sa suppression va t-elle conduire à un désintérêt des territoires pour l'accueil du développement économique ? Comment s'implanteront les entreprises ?
- **Le détournement des zones d'activité** : elles regroupent du commerce, du tertiaire, des services, par conséquent il ne leur manque plus que de l'habitat !
- **La dévitalisation des centres villes** : les activités économiques se créent dans des zones d'activité où le foncier est moins cher. Pour pouvoir renverser ce modèle ne faut-il pas arrêter de tolérer l'implantation dans ces zones et se donner les moyens de réimplanter certains commerces et services « en ville ».

En guise de synthèse quelques points essentiels :

- Trouver un équilibre entre emploi et habitat : nécessité d'articuler ces thématiques et de penser en amont la création de logements.
- Retrouver de la mixité urbaine : besoin de ramener du commerce dans les centres et d'insérer de l'habitat et du tertiaire dans les zones d'activités.
- L'économie présenteielle apparaît comme un point d'appui important pour le développement de l'emploi dans la région urbaine de Grenoble.